

A QUOI SERT LE BACCALAURÉAT ?

Commission des affaires culturelles

Groupe de travail sur le baccalauréat

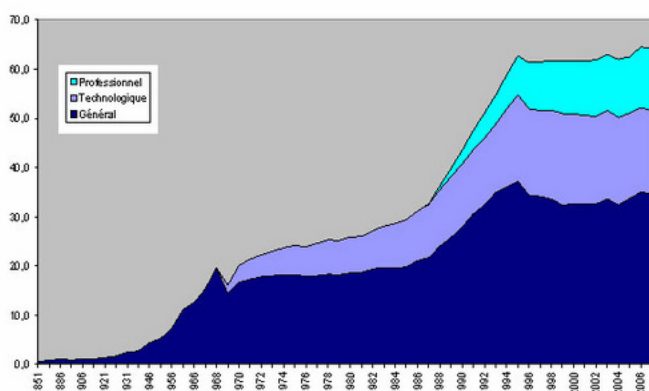
Rapporteur : M. Jacques Legendre

Rapport n° 370 (2007-2008)

Une démocratisation encore inachevée

Le 17 mars dernier, le baccalauréat fêtait ses 200 ans. La commission des affaires culturelles du Sénat a souhaité saisir cette occasion pour faire l'état des lieux de ce « monument national » qui est également la véritable pierre angulaire de notre système éducatif.

Proportion de bacheliers dans une génération



Source : Ministère de l'éducation nationale

L'obtention du baccalauréat vient en effet couronner l'ensemble de la scolarité secondaire des élèves et leur ouvrir les portes de l'enseignement supérieur ou de la vie active.

Or, si dans l'imaginaire collectif le baccalauréat est obtenu par l'immense majorité des jeunes, il ne concerne encore qu'un peu plus de 64% d'une génération.

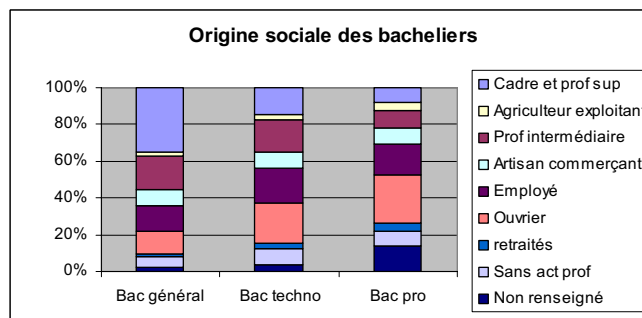
Cela explique que la France forme moins de diplômés du secondaire que la plupart des pays de l'OCDE et de l'Union européenne.

De plus, les taux d'accès au baccalauréat varient fortement selon le milieu d'origine et le sexe des élèves :

- si 58,9% des enfants d'ouvriers non qualifiés ou d'inactifs n'atteignent pas le niveau du baccalauréat, ce n'est le cas que de 12,8% des fils et filles d'enseignants et de 15,9% des enfants de cadres supérieurs.

- si les filles restent minoritaires dans la filière scientifique, 69,9% d'entre elles obtiennent un baccalauréat contre 58,7% des garçons.

A ces inégalités d'accès au baccalauréat s'ajoutent les effets de la **hiérarchisation latente des filières** qui se traduisent par une surreprésentation des enfants issus des milieux favorisés dans les séries générales alors que les enfants dont les origines sont plus modestes se dirigent beaucoup plus souvent vers la voie professionnelle et dans une moindre mesure technologique.



Source : Ministère de l'éducation nationale

L'état des lieux : un bac ou des bacs ?

• Des baccalauréats aux fonctions différentes

- des baccalauréats généraux qui préparent aux études supérieures longues ;
- des baccalauréats technologiques qui destinent avant tout aux formations supérieures courtes ;
- des baccalauréats professionnels qui confèrent le grade universitaire de bachelier, mais dont la vocation principale est d'ouvrir les portes du monde du travail.

• Des baccalauréats qui remplissent le plus souvent leur rôle...

- la quasi-totalité des bacheliers généraux et une très grande majorité de bacheliers technologiques poursuivent des études supérieures le plus souvent avec succès ;
- 70% environ des bacheliers professionnels entrent sur le marché du travail où ils connaissent une insertion remarquable.

• ...mais qui ne préservent pas toujours de l'échec ou du chômage

- l'afflux de bacheliers généraux dans les filières courtes et sélectives amène un nombre substantiel de bacheliers technologiques et professionnels à rejoindre les bancs de l'université où ils connaissent souvent de grandes difficultés ;
- l'échec en premier cycle des bacheliers technologiques et professionnels dégrade significativement leur chance d'insertion ultérieure ;
- une proportion encore importante de bacheliers généraux échoue dans l'enseignement supérieur.



Le groupe de travail face aux sujets du baccalauréat

• Une machinerie impressionnante

- en 2008, le baccalauréat, ce sont : 615 625 candidats en Terminale et 482 939 en première, qui composeront sur plus de 4 800 sujets et rédigeront plus de 4 millions de copies, elles-mêmes corrigées par près de 150 000 correcteurs et examinateurs rassemblés dans plus de 3 800 centres d'examen ;
- un coût approximatif dépassant 38 millions d'euros et qui sera sans doute en forte hausse en 2008.

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

Président-Rapporteur : M. Jacques Legendre

Membres : M. Yannick Bodin
M. Pierre Bordier
M. Jean-Pierre Chauveau
Mme Brigitte Gonthier-Maurin
Mme Colette Melot
Mme Catherine Morin-Desailly
M. Michel Thiollière

Les propositions du groupe de travail

I – ÉLARGIR L'ACCÈS AU BACCALAURÉAT

Il y a encore trop peu de bacheliers dans notre pays. La France se situe en effet en dessous de la moyenne des nations de l'OCDE et de l'Europe à 19 pour la proportion de bacheliers dans une génération. Les besoins de qualification sont pourtant considérables. Pour y répondre, il faut donc relancer l'accès au baccalauréat et atteindre l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat.

Proposition n° 1 – Élargir l'accès au baccalauréat général, en n'utilisant plus les filières technologiques comme des voies de délestage.

Proposition n° 2 – Élargir l'accès au baccalauréat professionnel, en réduisant les sorties en cours d'études professionnelles. La généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans peut être une solution, à condition de ne pas supprimer le BEP qui, même lorsqu'il ne permet pas une insertion optimale, a l'avantage d'offrir une qualification intermédiaire de niveau V à tous les élèves engagés dans un cursus professionnel. Il joue ainsi le rôle de « passerelle » vers le niveau IV.

II – FAIRE DE L'ORIENTATION UNE GRANDE CAUSE NATIONALE

Élargir l'accès au baccalauréat suppose également de surmonter les déterminants sociaux de la réussite et la tendance à la hiérarchisation des filières qui caractérise notre système éducatif. Pour ce faire, il faut agir sur tous les maillons de l'enseignement secondaire et faire de l'orientation une grande cause nationale. Il est temps de passer aux actes !

Proposition n° 3 – Faire du collège la porte d'entrée des études générales et professionnelles.

Proposition n° 4 – Mettre fin à la hiérarchisation des filières au sein du baccalauréat général en privilégiant une logique de tronc commun accompagné d'options équilibrées.

Proposition n° 5 – Créer une vraie seconde de détermination, qui permette de

découvrir tous les domaines, y compris technologiques.

III – GARANTIR LA VALEUR DU BACCALAURÉAT

Le baccalauréat est devenu un repère fondamental pour la société française. Sa valeur doit donc être garantie, afin de dissiper l'atmosphère de soupçon qui l'environne parfois. Une plus grande transparence de l'évaluation et une implication renforcée de l'enseignement supérieur sont les deux axes majeurs qui s'imposent pour faire renaître la confiance. Quant aux principes républicains d'évaluation (anonymat, correction par un correcteur extérieur à l'établissement), ils font partie intégrante de contrat de confiance avec la nation.

Premier grade de l'enseignement supérieur et niveau de qualification professionnelle, le baccalauréat se doit en effet de garantir la capacité de ceux qui l'obtiennent à poursuivre des études supérieures ou à entrer dans la vie active.

Proposition n° 6 – Impliquer l'enseignement supérieur à tous les stades du baccalauréat : définition des programmes, préparation des sujets, présidence des jurys.

Proposition n° 7 – Dissiper tous les soupçons de « petits arrangements » en rendant publiques les consignes de correction et les statistiques des épreuves.

Proposition n° 8 – Réformer les épreuves du deuxième groupe en transformant la session de remplacement de septembre en une véritable session de rattrapage.

Proposition n° 9 – Supprimer les coefficients pour les épreuves de tronc commun et les options facultatives.

Proposition n° 10 – Mieux rémunérer les participants au baccalauréat : concepteurs de sujets, correcteurs et présidents de jury.

Proposition n° 11 – Communiquer à chaque enseignant les notes de ses élèves,

leurs moyennes par classes et les moyennes de référence (à titre personnel et indicatif).

IV – REDONNER TOUT SON SENS AU BACCALAURÉAT

Le baccalauréat certifie les connaissances et compétences acquises en fin de scolarité secondaire et ouvre les portes de l'université à ceux qui l'obtiennent. Pour parfaitement remplir ces deux fonctions, il faut mieux les articuler au sein d'un cycle terminal rénové et organisé sur deux ans. Chaque lycée pourra ainsi mûrir son orientation sans céder pour autant aux sirènes d'une trop grande spécialisation.

Le baccalauréat professionnel est aussi un niveau de qualification attestée, qui permet une excellente insertion. Pourtant, de plus en plus de bacheliers professionnels choisissent de poursuivre des études supérieures, comme ils en ont le droit. Il est donc nécessaire que l'État leur garantisse que s'ils choisissent l'insertion, ils auront la possibilité de reprendre des études en formation initiale ou professionnelle.

Proposition n° 12 – Étaler les épreuves sur deux ans, en permettant aux élèves ayant échoué aux épreuves organisées en première de les repasser en terminale.

Proposition n° 13 – Développer une orientation active plus personnalisée, en utilisant les notes des épreuves de première comme point de référence.

Proposition n° 14 – Pour les épreuves de langue, prendre comme référence les niveaux définis par le portfolio européen des langues.

Proposition n° 15 – Rendre publics pour chaque filière d'enseignement supérieur les enseignements qu'il faut avoir suivi dans le secondaire (à titre indicatif).

Proposition n° 16 – Donner la priorité aux bacheliers technologiques et professionnels dans l'accès aux études supérieures courtes (STS et IUT).

Proposition n° 17 – Garantir à tout bachelier qui décide d'entrer immédiatement dans la vie active un crédit personnel de formation professionnelle ou initiale de trois années d'études.

Proposition n° 18 – Garantir à tout élève sortant du système éducatif sans le baccalauréat un crédit de formation professionnelle ou initiale de deux ou quatre années d'études (deux ans pour les titulaires du BEP, quatre ans pour les autres).

Le présent document et le rapport complet n°370 sont disponibles sur internet.

Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :
Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06



Commission des affaires culturelles

<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>

Secrétariat de la commission
15, rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.23.23
Télécopie : 01.42.34.23.33
secretariat-afcult@senat.fr

Président : M. Jacques Valade

Sénateur de la Gironde



Président-Rapporteur du groupe de travail : Jacques Legendre

Sénateur du Nord

